



Infidelite de mon epouse et droits d un pere

Par **titofe**, le **19/06/2008** à **13:59**

Bonjour
Je viens vers vous afin de vous poser cette question juridique.
Mon cas est "simple":
J ai découvert l'infidélité de mon épouse.
Nous avons un enfant et je voudrais savoir ce que je dois faire :
- partir de foyer pour ne pas perturber l enfant avec ses repères?
- Quels sont mes droits vis à vis de la loi son infidélité!
- Quels sont ses devoirs vis à vis de notre enfant et moi?
- si elle part du foyer quels sont les siens avec l enfant?
Bref je suis preneur des informations que vous voudrez bien me fournir.
MERCI

Par **Marion2**, le **19/06/2008** à **20:09**

Je ne peux que vous conseiller, avant de prendre une décision, de discuter avec votre épouse.
Il peut s'agir d'un faux-pas, et personne n'est à l'abri.
Si la discussion ne résoud pas le problème, surtout ne pas quitter le domicile (vous vous mettriez dans votre tort).
Si elle quitte le foyer, elle se mettra aussi dans son tort et il faudra le signaler à la gendarmerie (ou la police selon où vous habitez).
En ce qui concerne votre enfant, le JAF prendra les décisions nécessaires.
Bon courage à vous